

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE  
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS  
MARDI, LE 13 JANVIER 2009  
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Pierre Gauthier*  
*Olivier Gillet*  
*Raynald Demers*  
*Réjean Gagné*

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 2 personnes.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue.

La présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
  - a) séance ordinaire du 1er décembre 2008
  - b) séance ajournée du 3 décembre 2008
  - c) séance extraordinaire du 23 décembre 2008
3. Administration financière
  - a) encaissements de décembre 2008
  - b) adoption du bordereau des comptes à payer de décembre 2008
  - c) emprunt au fonds de roulement
4. Cas particuliers
5. Correspondance
6. Dossier Eau potable
  - a) Honoraires professionnels BPR
  - b) Budget d'honoraires pour révision du projet
7. Indexation des salaires pour 2009
8. Renouvellement cotisation annuelle ADMQ
9. Règlementation d'urbanisme
10. Mandat M.R.C. vs Règlement de citation patrimoniale
11. Contrat de cueillette des matières résiduelles
12. Plan triennal de destination des immeubles C.S. des Phares
13. Achat de chandails de hockey
14. Espace publicitaire feuillet paroissial
15. Fête des bénévoles de la bibliothèque
16. Refinancement Règlement d'emprunt 242 (assainissement)
17. Refinancement Règlement d'emprunt 272 (camion 2004)
18. Période de questions
19. Varia
  - a) Demande d'appui Ville de Mont-Joli
  - b) Station d'information de vol de Mont-Joli
  - c) Achat de jardinières
20. Levée ou ajournement de la session.

\*\*\*\*\*

**1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

2009-001

*Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Réjean Gagné*

*Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.*

**ADOPTÉ**

**2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX.**

*a) séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008*

2009-002

*Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et résolu que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008 soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

*b) séance ajournée du 3 décembre 2008*

2009-003

*Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et résolu que le procès-verbal de la séance ajournée du 3 décembre 2008 soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

*c) séance extraordinaire du 23 décembre 2008*

2009-004

*Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2008 soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE.**

*a) encaissements de décembre 2008*

*Le bordereau des encaissements de décembre 2008 totalise 104 256,13\$.*

*b) adoption du bordereau des comptes à payer de décembre 2008*

*Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 décembre 2008.*

---

*Gil Bérubé, Sec.-très.*

*Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de décembre 2008 ont été transmis à chacun des élus avant la présente session, il est :*

**2009-005**

***Proposé par Olivier Gillet  
Appuyé par Pierre Gauthier***

*Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois de décembre 2008 au montant de 115 941,57 \$ soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

***c) emprunt au fonds de roulement***

**2009-006**

***Proposé par : Pierre Gauthier  
Appuyé par : Raynald Demers***

*Et résolu d'emprunter un maximum de 45 000,00 \$ au fonds de roulement si besoin. Ce montant sera remboursé avant la fin de l'année 2009 dès que l'argent des taxes sera perçu.*

**ADOPTÉ**

**4. CAS PARTICULIERS.**

*Aucun*

**5. CORRESPONDANCE.**

**6. DOSSIER EAU POTABLE.**

***a) Honoraires professionnels BPR***

**2009-007**

***Proposé par Raynald Demers  
Appuyé par Olivier Gillet***

*Et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture # 10012391 de BPR Groupe-conseil au montant de 4 302,61 \$ taxes incluses. Cette facture représente les coûts pour la coordination et l'hydrogéologue dans le cadre de notre projet d'eau potable. Ils sont inscrits à la programmation de l'aide financière provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.*

**ADOPTÉ**

***b) Budget d'honoraires pour révision du projet***

**2009-008**

***Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Raynald Demers***

*Et unanimement résolu d'approuver le budget d'honoraires présenté par BPR Groupe-conseil au montant de 10 000,00 \$ taxes en sus. Ce budget représente les coûts pour la révision du projet d'eau potable et comprend une révision du concept, des ouvrages et des coûts ainsi que le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMR. Les travaux seront réalisés sur une base horaire et seuls les honoraires engagés*

seront facturés, et ce selon les taux établis par le décret 1235-87. Ces coûts sont inscrits à la programmation de l'aide financière provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

**ADOPTÉ**

**7. INDEXATION DES SALAIRES POUR 2009.**

2009-009

*Proposé par : Pierre Gauthier  
Appuyé par : Olivier Gillet*

*Et unanimement résolu d'indexer, tel que convenu lors la préparation du budget, le salaire des employés permanents de 3.11 % pour l'année 2009 et ce selon la formule de répartition égale. Il est également résolu d'instaurer à compter de 2009 un fonds de pension pour les employés permanents et d'y contribuer pour 2% du salaire brut. Les salaires du responsable des travaux publics, Ken Vautour et de Jean-Claude Gagnon, mécanicien-opérateur sont majorés de 0,75\$/hr.*

**ADOPTÉ**

**8. RENOUVELLEMENT COTISATION ANNUELLE ADMQ.**

2009-010

*Proposé par : Olivier Gillet  
Appuyé par : Raynald Demers*

*Et résolu que le conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle 2009 et des assurances cautionnement et responsabilité professionnelle pour le directeur général/secrétaire-trésorier et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe. Le paiement sera effectué à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour un montant total de 937,52\$.*

**ADOPTÉ**

**9. RÉGLEMENTATION D'URBANISME.**

*Le conseil prend connaissance d'un rapport produit par l'inspecteur en bâtiment concernant différentes modifications à apporter à nos règlements.*

**10. MANDAT À LA M.R.C. VS RÈGLEMENT DE CITATION PATRIMONIALE.**

2009-011

*Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Réjean Gagné*

*Et unanimement résolu de confier à la M.R.C. de La Mitis le mandat de nous préparer un projet de règlement de citation patrimoniale pour l'église, le presbytère et le cimetière.*

**ADOPTÉ**

**11. CONTRAT DE CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

2009-012

*Proposé par Pierre Gauthier  
Appuyé par Olivier Gillet*

*Et unanimement résolu de ne pas retenir la seule soumission reçue pour la cueillette des matières résiduelles celle-ci étant jugée trop coûteuse pour les capacités de payer de la municipalité. Il est donc résolu de retourner en appel d'offres par invitations et cette fois-ci en séparant les contrats pour la récupération et les ordures. Le conseil souhaite ainsi intéresser plus d'un entrepreneur et obtenir de meilleurs prix.*

**ADOPTÉ**

**12. PLAN TRIENNAL C.S. DES PHARES - DESTINATION DES IMMEUBLES.**

2009-013

*Proposé par : Réjean Gagné  
Appuyé par : Olivier Gillet*

*Et unanimement résolu d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2009-2010 à 2011-2012 – Consultation de la Commission scolaire des Phares.*

**ADOPTÉ**

**13. ACHAT DE CHANDAILS DE HOCKEY.**

2009-014

*Proposé par : Réjean Gagné  
Appuyé par : Olivier Gillet*

*Et unanimement résolu que le conseil accepte de verser la somme de 900 \$ pour contribuer l'achat de chandails pour les équipes de hockey de Saint-Donat et ce en partenariat avec la Caisse populaire. L'équipement devra être gardé au Pavillon des loisirs. Monsieur Jordi Nadal est mandaté pour effectuer cet achat au nom de la municipalité.*

**ADOPTÉ**

**14. ESPACE PUBLICITAIRE FEUILLET PAROISSIAL.**

2009-015

*Proposé par : Raynald Demers  
Appuyé par : Olivier Gillet*

*Et résolu d'acheter un espace publicitaire au coût de 90\$ à l'intérieur du feuillet paroissial du secteur Vents et Marées et ce pour l'année 2009.*

**ADOPTÉ**

**15. FÊTE DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE.**

2009-016

*Proposé par : Olivier Gillet  
Appuyé par : Réjean Gagné*

*Et résolu de verser au Comité de bibliothèque la somme de 75,00\$ à même le budget 2008 afin de récompenser les bénévoles.*

**ADOPTÉ**

**16. REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 242 (ASSAINISSEMENT).**

2009-017

*Proposé par : Raynald Demers*

*Appuyé par : Olivier Gillet*

*Et résolu de demander au MAMR la possibilité de négocier de gré à gré avec la Caisse des Versants du Mont-Comi le financement de notre règlement d'emprunt # 242 relatif à l'assainissement des eaux.*

**ADOPTÉ**

**17. REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 272 (CAMION 2004).**

2009-018

*Proposé par : Olivier Gillet*

*Appuyé par : Raynald Demers*

*Et unanimement résolu :*

*QUE la Paroisse de Saint-Donat accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Versants du Mont-Comi pour son emprunt au montant de 132 600 \$ par **billets** en vertu du règlement 272 au pair échéant en série 5 ans comme suit :*

<i>10 300</i>	<i>4,90</i>	<i>19 janvier 2010</i>
<i>10 900</i>	<i>4,90</i>	<i>19 janvier 2011</i>
<i>11 400</i>	<i>4,90</i>	<i>19 janvier 2012</i>
<i>12 100</i>	<i>4,90</i>	<i>19 janvier 2013</i>
<i>87 900</i>	<i>4,90</i>	<i>19 janvier 2014</i>

*QUE les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.*

**ADOPTÉ**

**MODIFICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 272.**

2009-019

*ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Donat se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 132 600 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 272 ;*

*ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis ;*

**EN CONSÉQUENCE IL EST,**

*Proposé par : Olivier Gillet*

*Appuyé par : Raynald Demers*

*Et unanimement résolu :*

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;*

*QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;*

*QUE les billets seront datés du 19 janvier 2009 ;*

*QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement ;*

*QUE les billets quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	10 300 \$	
2.	10 900	
3.	11 400	
4.	12 100	
5.	12 800	(à payer en 2014)
	75 100 \$	(À renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 19 janvier 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement pour le règlement numéro 272 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

**ADOPTÉ**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**19. VARIA**

*a) Demande d'appui Ville de Mont-Joli*

**RECONNAISSANCE DE MONT-JOLI COMME CAPITALE  
DES MURS PEINTS À L'EST DE QUÉBEC.**

*Considérant qu'au printemps 2002 naissait le concept d'une galerie de fresques à Mont-Joli et qu'à peine six (6) ans plus tard, le circuit compte déjà 18 œuvres mettant en évidence tant l'histoire que le patrimoine et potentiel artistique de la Ville;*

*Considérant l'adhésion de la communauté d'affaires au projet de même que l'appui manifesté par la population à une initiative qui nourrit le sentiment d'appartenance des mont-joliennes et mont-joliens ainsi que des mitissiennes et mitissiens à leur milieu;*

*Considérant les retombées économiques importantes et l'attraction considérable exercé par le circuit de fresques sur l'activité touristique à Mont-Joli et dans la région;*

*Considérant le caractère hautement distinctif et l'originalité de la démarche initiée par la corporation Les Murmures de la ville;*

*Considérant que la présence du circuit de fresques mont-jolien, auquel s'ajoutent chaque année de nouvelles œuvres constituant autant de chapitres de notre histoire, enrichit le produit touristique de la région et contribue à l'attraction de même qu'à la rétention des visiteurs;*

*Considérant le rayonnement régional, québécois et même international de notre circuit de fresques;*

*Considérant l'impact majeur découlant de l'obtention d'un appui sans équivoque de l'ensemble de nos partenaires régionaux sur l'évolution d'un dossier.*

*Pour ces motifs, il est*

**2009-020**

*Proposé par Olivier Gillet*

*Appuyé par Raynald Demers*

*Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Donat appuie la Ville de Mont-Joli dans ses démarches visant à être reconnue « Capitale des murs peints à l'Est de Québec ». Cette reconnaissance de l'unicité du circuit de fresques favorisera sa promotion au bénéfice de l'ensemble de la population mont-jolienne et mitissienne.*

#### **ADOPTÉ**

##### **b) Station d'information de vol de Mont-Joli**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli composée des MRC de Rimouski-Neigette, Matane, La Mitis et La Matapédia demande l'appui de monde municipal afin que soient maintenus intégralement les services de NAV Canada à l'aéroport régional de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** Transports Canada a privatisé le service de navigation aérienne en 1996 et, de ce fait, créé NAV Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** NAV Canada est contrôlé par les compagnies aériennes;

**CONSIDÉRANT QUE** les décisions modifiant le niveau de service à la navigation aérienne doivent obtenir l'aval du ministère des Transports du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** NAV Canada a lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2008 une consultation préliminaire, qui se terminera le 16 janvier 2009, visant à analyser le niveau de service actuel de NAV Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** la Station d'information de vol de Mont-Joli est particulièrement visée par cette consultation et que sa pertinence est remise en cause;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation économique actuelle et prévue pour les régions est instable et qu'il faut éviter la perte de services et d'infrastructures nuisible à une reprise éventuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Canada doit assurer aux régions un environnement propice au développement des aéroports qu'il a cédés aux collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aéroport régional de Mont-Joli a été cédé à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli le 1<sup>er</sup> janvier 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli a accepté la cession de l'aéroport en raison de l'importance d'une telle infrastructure pour appuyer le développement économique en région;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'un tel service pour assurer le développement des aéroports régionaux cédés par Transports Canada aux communautés locales et régionales depuis 1995;

**CONSIDÉRANT QUE** NAV Canada utilise les données de 2006 et 2007 alors que les aéroports régionaux, et particulièrement l'aéroport régional de Mont-Joli, ont été touchés par la baisse de service d'Air Canada et sont en train de réorganiser l'offre, avec le soutien du ministère des Transports du Québec, en ajoutant de nouveaux vols vers les dessertes abandonnées par Jazz;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intérêt des voyageurs, offrant des voyages vers le SUD, à desservir la région à partir de l'aéroport régional de Mont-Joli dès 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aéroport régional de Mont-Joli procède actuellement à des études techniques dans le but d'allonger la piste principale de 5000 pieds à 6 000 pieds;

**CONSIDÉRANT QUE** la station d'information de vol de Mont-Joli dessert le trafic aérien de l'aéroport régional de Mont-Joli et dessert en RAAS (service consultatif télécommandé d'aéroport) les aéroports de Rimouski, de Baie-Comeau, de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine (nuit);

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres services sont offerts pour la navigation aérienne tel le soutien de réserve pour les aéroports locaux de Matane, de Sainte-Anne-des-Monts, de Causapschal et la navigation aérienne pour les hydravions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aéroport régional de Mont-Joli est un aéroport de dégagement qui offre des services de 24 heures pour les services aériens;

**CONSIDÉRANT QUE** d'un point de vue sécuritaire la construction massive d'éoliennes sur le territoire augmente le niveau de sécurité nécessaire pour l'aéroport;

**CONSIDÉRANT QUE** la station d'information de vol de Mont-Joli emploie douze spécialistes de la circulation aérienne et trois technologues en plus du gestionnaire, à des salaires plus élevés que la moyenne et qu'il n'existe aucune possibilité que ces emplois soient relocalisés dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies d'aviation effectuant des vols commerciaux, tel Air Canada, Aéropro, Pascan Aviation, Exact Air, les avions nolisés par SEPAQ ainsi que les vols effectués par les Services aériens gouvernementaux (avion médical) nécessitent d'être desservis de façon sécuritaire avec la présence de la station d'information de vol;

**CONSIDÉRANT QUE** les services assurés actuellement par la station d'information de vol à l'aéroport régional de Mont-Joli et aux autres aéroports de la région (Rimouski, Baie-Comeau, Gaspé, Les Îles-de-la-Madeleine) sont essentiels à la navigation aérienne et que la fermeture de Mont-Joli n'entraînerait qu'un redéploiement de l'offre de services vers d'autres stations d'information de vol;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts associés à une telle fermeture sont très élevés et n'entraîneront pas nécessairement d'économies pour NAV Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** NAV Canada a effectué en 2003 un tel exercice et a procédé de 2003 à 2008 de nombreuses diminutions de services aux aéroports du Québec;

**2009-021**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par, M. Olivier Gillet appuyé par M. Pierre Gauthier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Donat :

- Demande à NAV Canada et au Ministre des Transports du Canada de maintenir intégralement les services offerts par NAV Canada à l'aéroport régional de Mont-Joli.
- Demande à NAV Canada et au Ministre des Transports du Canada de ne pas aliéner ou réduire les services offerts par NAV Canada dans les régions.

**ADOPTÉ**

c) **Achat de jardinières**

*Discussion...*

**20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION.**

**2009-022**

**Proposé par Olivier Gillet**

*Et unanimement résolu que la session soit levée.*

**ADOPTÉ À 20h55**

---

**Michel Côté, maire**

---

**Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.**

.....